qui constituèrent le « gros » de la horde des faux électeurs.

Billaert les portait sur son registre d'inscriptions et pour que les employés du bureau n'eussent point la velléité de demander les pièces nécessaires à ces inscriptions Billaert prenait des précautions toutes particulières.

Les faux domiciles des faux électeurs

LES TROIS MANIÈRES DE DOMICILIER A LILLE DES FAUX-ELECTEURS QUI NE SAVAIENT MÊME PAS OU ILS ETAIENT DOMICILIES

Ce n'était pas tout que d'inscrire ces faux électeurs il fallait leur trouver des domiciles fictifs.

Par l'intermédiaire du Nouveau-Lille et de ses sociétés de Vingt Fraudeurs, Billaert put connaître une série de moyens de « domicilier » ses faux électeurs, sans attirer l'attention.

Il y avait la série A.

Billaert trouva toute une collection d'amis et de militants qui acceptèrent de loger en apparence chez eux des bandes entières de ratichons Ainsi chez les Féron-Vrau, chez les Thiriez, chez les Dambrine, chez Dhénin directeur de la maison Binauld, chez des rédacteurs de la « Dépêche », chez Rémy l'adjoint, chez les Scalbert, les Bernard, etc. dans les établissements congréganistes et écoles libres, etc., on inscrivit des tas de gaillards que l'on ne pu découvrir lors de l'enquête ouverse actuellement.

Il y avait ensuite la série B.

Billaert domicilia des électeurs fictifs chez des gens inconnus, mais dont le nom de famille était le même, à peu près, que celui des faux-bonshommes à qui on voulait assurer un domicile.

Ainsi Billaert domicilia un habitant de Tournai, Eugène Renard, employé des Chartreux, chez un M. Renard, cabaretier, 71, rue des Arts à Lille qui l'ignore absolument.

Ainsi Billaert domicilia chez M. Olivier, industriel, 5, rue du Pont-à-Raismes, toute une série d'Olivier.

Ainsi Billaert domicilia chez M. Olivier, industriel, 5, rue du Pont à Raismes, un autre Olivier, faux-électeur, celui-là, et si bien que sa carte fut trouvée sur Kain lors de son arrestation.

Ainsi Billaert domicilia, chez une veuve Denis, 28, rue Saint-Sébastien, qui n'a point d'électeur dans sa famille, toute une série de Denis, faux électeurs : Denis Raphael, né à Valenciennes (sa carte fut saisie chez Kain), Denis Constant, né à Loon-Plage, Denis Désiré, né à Wervicq, Denis Pascal, né à Bignan (Morbihan), Denis Paul, né à Arras !

Etc., etc.

Enfin il y avait la série C.

Cette série se composait des faux-électeurs que Billaert domiciliait suivant les indications des Sociétés de Vingt Fraudeurs chez des gens « à peu près sûrs » mais que l'on n'avertissait pas du rôle qu'on leur faisait jouer.

C'est ainsi, par exemple, que Billaert a domicilié les deux Coisne, habitant Tournai, chez M. Descamps-Longhaye, rue de Tournai. Celui-ci n'en savait absolument rien et les Coisne ne savaient pas davantage où ils étaient domiciliés.

Nous connaissons encore un grand mercier de la rue de Tournai qui s'éleva véhémentement contre « les procédés de ses amis cléricaux qui avaient eu l'audace de domicilier fictivement des gens chez lui *sans même prendre la peine de l'avertir* ».

Citons aussi le Decock, ex-employé des Facultés Catholiques, que Billaert avait eu l'ironique idée de domicilier chez un professeur de la Faculté de l'Etat, M. Swynghedauw, sans que celui-ci connut rien de l'affaire, ainsi qu'un huissier l'a constaté, *en notre nom !*

Il fallait bien rire un peu, au cours de cette vaste farce jouée par le Nouveau-Lille aux Lillois !

Les électeurs disparus qu'on maintenait

LES ETUDIANTS DE QUARANTE ANS, LES LARBINS DISPARUS, LES CITOYENS DEMENAGES, ETC.

Les faux-électeurs ne se composaient pas seulement de congréganistes et de ratichons établis à l'étranger et dont on formait l'appoint électoral du Nouveau-Lille.

Billaert, enhardi par l'impunité, avait trouvé fort malin de maintenir à Lille nombre d'électeurs disparus, partis s'installer ailleurs, et dont les noms furent reportés d'année en année, sur la liste électorale.

C'est ainsi que l'on peut retrouver des inscriptions « d'étudiants » qui furent peut-être jadis étudiants réellement à Lille, mais qui ayant aujourd'hui trente-cinq ou quarante ans, ont quitté la ville sans espoir d'y jamais plus venir étudier !

C'est ainsi que des domestiques de grandes familles cléricales, bien que partis se marier au diable-vauvert, ont été maintenus fictivement comme domestiques des maîtres qui ont cent fois changé de larbins depuis ; c'est en vertu du même principe encore que Billaert laissait sur la liste électorale des citoyens quelconques, que ses sociétés de Vingt Fraudeurs lui indiquaient comme partis assez loin pour ignorer qu'on votât pour eux à Lille ; et l'exemple le plus frappant de ce fait, c'est le cas de M. Yves Berthet, inspecteur de la Brigade Mobile, qui quitta Lille en fin décembre 1913 pour gagner son nouveau poste à Annemasse, en Haute-Savoie, où il vota, et que le Nouveau-Lille fit voter cependant aussi à Lille par l'intermédiaire de ses frères quatre-bras déguisés en honnêtes gens !

Comment Billaert changeait les domiciles des faux-électeurs

LES DEMENAGEMENTS A LA CLOCHE DE BOIS POUR LES CANTONS DE REMY ET DE BINAULD OU LA CIRCONSCRIPTION DU TURCO

Une partie importante du travail frauduleux que Billaert accomplissait au Bureau des Elections où les contribuables supposaient naïvement qu'il travaillait pour l'intérêt public était le truquage des domiciles fictifs des faux-électeurs !

Le compère du Comité Libéral venait apporter à Billaert toutes les indications nécessaires pour que l'on put constituer une majorité apparente aux candidats de la Calotte, toutes les fois qu'il en était besoin.

C'était Rémy qui avait besoin d'un coup de main pour son élection cantonale. Aussitôt Billaert se mettait à l'œuvre. Assisté par ses auxiliaires du Nouveau-Lille et par son compère du Comité Libéral il changeait les domiciles fictifs d'un tas de faux-électeurs et les enlevaient aux divers cantons « peu intéressants » pour les envoyer « loger » — on sait comment — dans le canton du calotin Rémy.

C'était Binauld qui réclamait dans le Canton Sud-Ouest un appoint énorme de voix pour ne pas échouer lamentablement à l'élection du Conseil Général. Dare-dare, Billaert et son compère arrachaient à leurs domiciles fictifs les lascars portés sur les fiches du Nouveau-Lille et les envoyait en expédition dans le Canton Sud-Ouest. Nous avons cité de multiples exemples déjà de ces déplacements intéressés faits par fraude, puisque pas plus dans le Canton Sud-Ouest que dans un autre on ne pouvait découvrir les électeurs de contrebande qui voyageaient, pendant ce temps, plus réellement au Brésil ou en Hollande !

Nous nous en voudrions pourtant de ne pas citer le cas exemplaire des Solacroup.

Solacroup Paul, né à Cousoire, et Solacroup Jean, né à Roquecor (?), étaient inscrits depuis 1908, l'un comme « tailleur », l'autre comme « concierge », 123, rue de Paris. Ce sont des congréganistes établis depuis longtemps à l'étranger.

En 1913, Billaert les domicilia dans le Canton Sud-Ouest, cour Mexico, rue Mexico. Aussi introuvables, 123, rue de Paris que dans la cour Mexico, ces deux gaillards sont les proto-types des faux-électeurs balladeurs pour les besoins de la cause de Binauld. Ajoutons que la carte de Solacroup Paul fut trouvée sur le jésuite Kain quand on l'arrêta, et il s'en était servi pour voter aux deux tours.

D'autres changements de domicile, aussi fantaisistes, furent faits en 1914, pour renforcer les troupes de fraudeurs qui devaient voter pour le Turco du Pape, Dambrine.

Billaert, à l'instigation de Binauld, alla jusqu'à retirer à la 3me circonscription, de Karl Delesalle, des faux-électeurs, pour les envoyer dans la 2me, où ils devaient faire un bloc noir pour Dambrine, le préféré du Nouveau-Lille !

La duplicité des faussaires de l'Hôtel-de-Ville allait jusqu'à faire des infidélités à la cause des Charles Delesalle pour assurer le succès des plus purs calotins.

L'abondance des délits nous oblige à remettre à demain la suite de nos révélations sur la façon dont opérait la Bande Binauld, Carnier et Cie.

Nous publierons ensuite, dimanche matin, notre DEFI AU MAIRE DE LILLE.

Quant à la LETTRE AU JUGE D'INSTRUCTION que nous annoncions pour demain, nous en ajournons la publication à la semaine prochaine.

LA JOURNEE DU JUGE

M. Gobert interroge Vilain. - On recherche le frère Cyrille et trois Tournaisiens.

M. le juge d'instruction Gobert qui continue activement son enquête sur les fraudes électorales, a consacré une partie de sa matinée d'hier à interroger le typographe tournaisien Kain.

On se souvient que cet individu fut arrêté en même temps que son collègue Vilain, le jour du scrutin de ballottage, dans un bureau de vote du boulevard Victor-Hugo, alors qu'il tentait de voter par procuration, selon le joli euphémisme de la « Croix » et la « Dépêche ».

Nous avons dit également qu'ils étaient porteurs, l'un (Kain) de 19 cartes d'électeurs, l'autre (Vilain) d'une seule carte.

Kain a déclaré au juge d'instruction qu'il tenait lesdites cartes du nommé Alphonse Delay, qui lui avait remis en même temps une notice explicative concernant le chemin à suivre pour se rendre dans certains bureaux de vote de Lille.

Le typographe belge avait comme compagnons de voyage le nommé Joseph Delay, frère du Delay dont il est parlé plus haut, et un sieur Decamcq.

Il se rendait à la gare de Tournai lorsqu'il rencontra Vilain et l'invita à gagner Lille avec lui. Vilain accepta. On sait le reste.

Ajoutons que Joseph et Alphonse Delay, ainsi que Decamcq, sont, avec le frère Lesage, les quatre inculpés visés par les mandats d'arrêts dont nous avons entretenu succinctement hier nos lecteurs.

M. Gobert prendra prochainement une décision en ce qui concerne le cas de Vilain, Kain et des frères à quatre bras Gallet et De Cloedt. Le quatuor ne tardera vraisemblablement pas à comparaître en correctionnelle.

Ces Messieurs à la maison d'arrêt

LES TYPOS FABRIQUENT DES COURONNES. — LES PETITS FRERES SE CROISENT LES QUATRE BRAS.

Il nous a paru intéressant de nous renseigner sur l'attitude qu'avaient, à la Maison d'arrêt, les quatre prisonniers.

Ainsi que nous l'avons déjà dit, Kain et Vilain ont demandé du travail.

En conséquence, ils ont été placés dans l'atelier où se fabriquent les couronnes. Tous

LE FRERE CYRILLE EN FUITE

deux se montrent assez habiles et pour peu que leur séjour à la prison se prolonge, ils en sortiront avec un pécule intéressant.

On sait, en effet, que les sept dixièmes du prix du travail effectué par les prévenus leur est réservé. Ils peuvent gagner ainsi, selon leur habileté, de 10 à 20 sous par jour, car la besogne s'effectue aux pièces.

Quant aux frères De Cloedt et Gallet, ils se contentent de lire les livres de la bibliothèque de la Maison d'arrêt.

Le premier a dernièrement littéralement dévoré « l'Histoire d'un Paysan », d'Erckman-Chatrian, et la « Description de la Chine », par Tissot ; le second a pu se livrer à des études de caractère en faisant connaissance avec « l'Avare », de Henri Conscience, et apprécier nos qualités colonisatrices en parcourant la « Conquête de l'Algérie », par Quesnel.

Ce ne sont point là, bien entendu, les seules œuvres qu'ainsi demandé à lire les frères à barbette, il paraît même que du train où ils vont, ces messieurs épuiseront facilement le contenu de la bibliothèque, y compris les œuvres de Voltaire et de Balzac, faisant partie des 600 volumes mis à la disposition des hôtes de la Maison d'arrêt.

Au surplus, Gallet, De Cloedt et Cie se tiennent sur une prudente réserve, ils ne s'entretiennent exclusivement qu'entre eux et à voix si basse, que l'on ne peut comprendre les propos qu'ils échangent.

En tout cas, tous quatre, abondamment pourvus d'argent, sont devenus des visiteurs assidus de la cantine où ils vont se pourvoir chaque jour de lait, de fromage et d'œufs, destinés à compléter l'ordinaire de la prison.

C'est sans doute ce qui fait que, jusqu'à présent, ils n'ont pas trop récriminé contre ceux dont les agissements les amenèrent là où ils se trouvent actuellement.

Le mystère de la Grand' Pa'ud

UNE DECLARATION DE M. GRIVOLAT

Saint-Etienne, 4 juin. — M. Grivolat a fait au correspondant de l' « Information » les déclarations suivantes :

« Si je n'apporte que des présomptions de nature à impressionner diversement les jurés, c'est que j'ai manqué d'éléments pour faire la preuve

» Dans les affaires de Bezons, docteur Brengues, Chiapale et autres, il m'avait été possible de me prononcer nettement, de faire la preuve, — j'insiste sur le mot. Tel n'est pas le cas dans cette troublante affaire Cadiou : je ne possède pas l'arme du crime, mais seulement la balle meurtrière, qu'il ne m'a même pas été permis de confronter avec un projectile absolument identique tiré par le même pistolet. »

La Crise ministérielle

La matinée Viviani

Paris, 4 juin. — Viviani, avant de se rendre, ce matin, aux obsèques de M. Henri Roujon, a vu MM. Léon Bourgeois et Clémenceau, qui l'ont vivement encouragé à accepter la mission que le Président de la République lui a offerte.

A l'issue des obsèques, Viviani s'est rendu au ministère de l'Intérieur, où il a eu une entrevue avec MM. Malvy et Messimy.

Viviani qui, avant de rendre sa réponse au Président de la République, désire consulter un certain nombre d'anciens Présidents du Conseil, verra cet après-midi, MM. Combes, Ribot et Briand.

Il sera reçu à 3 heures, par M. Poincaré. — *(L'Information).*

L'après-midi. - Première visite à l'Elysée

Paris, 4 juin. — Viviani est arrivé à l'Elysée à 3 heures. Il est resté en conférence avec le Président de la République jusqu'à 3 heures et demie.

En quittant l'Elysée, il s'est rendu 55, avenue Kléber, chez Briand. *(L'Information).*

VIVIANI REVIENT A L'ELYSÉE

Il réserve sa réponse à aujourd'hui midi

Paris, 4 juin. — M. Léon Bourgeois est arrivé à l'Elysée à 6 h. 05 et a conféré un moment avec le Président de la République.

Viviani, en sortant de chez Briand est allé chez M. Caillaux. Il s'est ensuite rendu au ministère des Affaires étrangères, d'où il s'est fait conduire chez M. Peytral.

Après avoir vu dans la journée MM. Léon Bourgeois, Clémenceau, Combes, Ribot, Doumergue, Briand, Caillaux, Peytral et Jean Dupuy, Viviani s'est rendu à 7 h. 10 à l'Elysée.

Il a mis le président de la République au courant de ses pourparlers. *Il lui a dit qu'il désirait encore voir quelques personnages politiques et ne pourrait lui faire connaître sa réponse que demain à midi.*

Viviani a quitté l'Elysée à 8 heures.

Le président de la République a reçu entre temps M. Léon Bourgeois, avec qui il a eu un long entretien.

En quittant l'Elysée, Viviani s'est rendu au ministère de l'Intérieur, où il a trouvé M. Messimy.

Viviani a quitté le ministère de l'Intérieur à 8 h. et demie.

M. Malvy, qui a reçu les journalistes après le départ de Viviani, leur a déclaré que la combinaison était en très bonne voie.

La combinaison probable

Les nuances politiques des Ministres

Nous avons publié en tête de ce journal la combinaison probable du Ministère Viviani.

Voici les groupes parlementaires auxquels appartiennent les titulaires des divers portefeuilles :

RENE VIVIANI, DÉPUTÉ DE LA CREUSE, **groupe républicain socialiste de la Chambre.**

M. MALVY, DÉPUTÉ DU LOT, **radical socialiste unifié.**

JEAN DUPUY, SÉNATEUR DES HAUTES-PYRENEES, **Alliance républicaine du Sénat**

LEON BOURGEOIS, SÉNATEUR DE LA MARNE, **Gauche radicale du Sénat.**

NOULENS, DÉPUTÉ DU GERS, **Gauche radicale de la Chambre.**

THOMSON, DÉPUTÉ DE CONSTANTINE, **Gauche démocratique de la Chambre.**

RENE RENOULT, DÉPUTÉ DE LA HAUTE-SAONE, **radical socialiste unifié.**

MESSIMY, DÉPUTÉ DE L'AIN, **radical socialiste unifié.**

PEYTRAL, SÉNATEUR DES BOUCHES-DU-RHONE, **radical socialiste unifié.**

RAYNAUD, DÉPUTÉ DE LA CHARENTE. **Gauche démocratique de la Chambre.**

METIN, DÉPUTÉ DU DOUBS, **radical socialiste unifié.**

LEBRUN, DÉPUTÉ DE MEURTHE-ET-MOSELLE, **Gauche démocratique de la Chambre.**

Si la réponse de M. Bourgeois est négative, M. JEAN DUPUY serait pressenti pour le portefeuille des Affaires étrangères.

Pour la Justice, Viviani ferait alors appel au concours d'un autre sénateur, vraisemblablement M. SAVARY.

Ajoutons que parmi les personnages que Viviani doit voir ce matin, se trouve M. Clémentel, vice-président de la Chambre.

NOUVELLES PARLEMENTAIRES

Le Bureau définitif et les Groupes

Paris, 4 juin. — Quatre groupes de gauche se sont entendus pour la composition du bureau définitif de la Chambre qu'on élit aujourd'hui : ce sont : le groupe radical-socialiste unifié, la gauche radicale, les républicains socialistes et les républicains de gauche.

La candidature de M. Paul Deschanel à la présidence est seule posée. Il n'y aura aucun compétiteur. Les socialistes unifiés ne renouvelleront pas leur manifestation du premier jour sur le nom d'un des leurs.

Pour les quatre sièges de vice-présidents, on porte MM. Justin Godart et Monestier pour les radicaux unifiés ; M. Clémentel pour la gauche radicale ; M. Augagneur pour les républicains socialistes.

Pour les secrétaires, on porte MM. Girod et Victor Peytral pour les radicaux socialistes ; Chevillon pour la gauche radicale ; Le Cherpy et Pathé pour les républicains de gauche. On laisse trois sièges pour les progressistes et la droite

On maintient les trois questeurs sortants : MM Durand (radical unifié), Mathis (gauche radicale) et Saumande (républicain de gauche).

Les groupes exclus de cet accord, à savoir la gauche démocratique, la Fédération républicaine, l'Action libérale et la droite dispersent leurs voix sur différents candidats d'après leurs préférences.

Toutefois, pour les trois postes de secrétaires laissés vacants, ces groupes portent MM. Peyroux pour la Fédération républicaine, Ribet pour la gauche démocratique et Lerolle pour l'Action libérale.

UN PUGILAT DANS LES COULOIRS

Paris, 4 juin. — A la suite d'une violente discussion au sujet d'incidents électoraux, MM. Houbé, député d'Alger, et Le Mounic, chef-adjoint au ministère de la Marine, se sont livrés à des voies de fait dans les couloirs intérieurs de la Chambre.

L'IMPOT SUR LE REVENU

Paris, 4 juin. — La Commission sénatoriale de l'impôt sur le revenu, réunie cet après-midi sous la présidence de M. Poirrier, a adopté l'ordre du jour suivant, après avoir entendu MM. Aimond, rapporteur ; Ferdinand Dreyfus, Touron, Peytral, Ribot et Boudenoot :

La Commission se déclare prête à examiner dans le plus bref délai les articles 7 à 28 de la loi de Finances (impôt complémentaire sur le revenu) si l'examen lui en est demandé par le Sénat. La Commission charge son Président de se concerter à ce sujet avec le Président de la Commission des Finances ».

A LA CHAMBRE

Paris, 4 juin. — La séance est ouverte à deux heures, sous la présidence de M. Clémentel.

On valide les élections de MM Planche (Hautes Alpes) ; Duclaux Montoil, Bourély, Champetier, de Gailhard-Bancel, Jules Roche (Ardèche) ; Doizy, Demoulin, Charpentier (Ardennes) ; Debeune, J.-L. Breton, Manger, J.-B. Morin (Cher) ; Georges Auguste Lebail, Albert de Mun (Finistère) ; Belinguier (Haute-Garonne) ; Le Rouzic (Morbihan) ; GUISLAIN (Nord) ; ABRAMI, SALEMBIER (Pas-de-Calais) ; Petitjean, Lebaucq, Charles Bernard, Albert Thomas (Seine) ; Peyroux (Seine-Inférieure) ; Delaroue (Seine-et-Marne) ; Magniez (Somme) ; Houbé (Alger).

L'élection du bureau définitif

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination du président définitif.

Il est procédé au tirage au sort des scrutateurs.

Le scrutin est ouvert à 2 heures 20 minutes

M. Deschanel réélu président

M. Paul Deschanel est élu Président définitif de la Chambre, par 411 voix sur 435 votants.

MM. Clémentel, Monestier Godard et Augagneur élus vice-présidents

Voici le résultat du scrutin pour l'élection des vice-présidents

MM Clémentel, 375 voix ; Monestier, 333 ; Godard, 310 ; Augagneur, 267 ; Lebrun, 117

MM Clémentel, Monestier, Godard et Augagneur, ayant obtenu la majorité des suffrages exprimés sont élus vice-présidents.

Les Secrétaires

Voici les résultats de l'élection des 8 secrétaires :

MM Girod, 346 voix ; Le Cherpy, 337 ; Peytral, 330 ; Rauline, 309 ; Chevilon, 300 ; Ribeyre, 294 ; Peyroux, 291 ; Henry Paté, 281.

Les 8 secrétaires sont élus

Notre ami Daniel Vincent, député du Nord, n'était plus candidat au secrétariat

LES QUESTEURS

Résultats de l'élection des questeurs :

MM. Marc Mathis, 38; voix ; Jean Durand 365 ; Saumande 359.

Tous les trois sont élus.

M. LE PRESIDENT déclare la Chambre constituée.

Demain, vendredi, à trois heures, séance publique.

La séance est levée à 6 heures 5 minutes.

La Chambre s'est ressaisie

Comme on le voit les incidents regrettables qui ont caractérisé l'élection des vice-présidents provisoires ne se sont pas reproduits.

La Gauche et l'Extrême-Gauche, malgré les défaillances habituelles du scrutin secret, ont fait de bonne besogne républicaine et démocratique en élisant les citoyens Augagneur, républicain-socialiste, Justin Godart et Monestier, radicaux-socialistes unifiés de la rue de Valois.

La catastrophe de l'Empress of Ireland

LES RESPONSABILITÉS. — LES SOUSCRIPTIONS EN FAVEUR DES VICTIMES

Paris, 4 juin. — Les propriétaires du « Storstad ont répondu au procès que leur intente la Canadian Pacific Railway Cy, qui demande une somme de deux millions de dollars pour la perte de l' « Empress-of-Ireland » par une demande en 50,000 dollars de dommages-intérêts pour les avaries subies par leur navire dans la collision.

La Canadian Pacific Cy, propriétaire du transatlantique perdu, a donné 125,000 francs à chacune des listes de souscription, ouvertes par les lords maires de Londres et de Liverpool, pour les veuves et les orphelins

Le président de la Compagnie, sir Thomas Shaughnessy, a donné 500 livres à chacune des souscriptions.

Celle du lord-maire de Londres s'élève aujourd'hui à 450,000 francs environ. En se basant sur les chiffres du « Titanic », on calcule qu'il faudra 4 millions et demi pour subvenir aux besoins des familles des victimes.

Le correspondant du « Times » annonce que lorsque le « Storstad » eut achevé son déchargement à Montréal on constata que sa proue était totalement tordue vers tribord et qu'elle formait presque un demi-cercle ; quelques-unes des plus basses tôles de l'avant étaient également tordues dans le même sens et arrachées en partie. Il y avait de plus une large brèche de chaque côté de la proue.

Ces constatations sont considérées comme venant à l'appui de ce qu'a déclaré le capitaine Andersen, à savoir que lorsque la collision se produisit, l'avant du « Storstad » ne pouvait rester dans la coque de l' « Empress-of-Ireland », parce que le mouvement en avant du transatlantique l'avait tordu et fait sauter hors de la voie d'eau.

Selon le « Times », les armateurs du vapeur « Empress-of-Ireland » ont annoncé aux assureurs qu'ils leur abandonnaient le navire coulé.

Le mystérieux attentat contre le soldeur Gauzy

Serait-ce une vengeance anarchiste ?

Paris, 4 juin. — Antoine Gauzy, ce soldeur établi à Ivry, qui hébergea Bonnot, le chef des bandits tragiques, et chez qui fut tué M. Jouin, le malheureux sous-chef de la Sûreté, le 28 avril 1912, a été victime à son tour d'un mystérieux attentat, comme nous l'avons annoncé hier. Condamné le 26 février 1913 à dix-huit mois de prison pour crime d'association de malfaiteurs, et libéré au mois de juillet suivant, Gauzy était revenu à Ivry, où, en compagnie de sa femme, il avait repris l'exploitation de son commerce de soldes, avenue de Paris, 63. Or avant-hier soir, vers huit heures, M. Fauvel, secrétaire du commissaire de police du quartier de la Gare, recevait par téléphone, d'une personne qui déclara se nommer Jean Bouron, journalier, la communication suivante : « Je vous préviens qu'Antoine Gauzy, de la bande tragique, vient d'être blessé d'un coup de revolver dans le débit « Aux Trois Marches Vertes » situé rue Nationale, 13. Comme je passais tout à l'heure devant cet établissement, j'entendis à travers la porte fermée, et à une seconde d'intervalle, deux détonations. Je m'arrêtai. Presque aussitôt la porte s'ouvrit et trois individus s'enfuirent en courant et prirent la direction de la porte d'Ivry, distante d'une cinquantaine de mètres. Gauzy, que je connais bien, sortit peu après du débit en chancelant et se dirigea vers les fortifications. »

M. Fauvel se rendit aussitôt au débit de la rue Nationale. Le débitant, M. Guignard, déclara que rien d'anormal ne s'était passé chez lui. Gauzy était bien venu au débit vers sept heures, en compagnie d'un individu avec qui il s'était quelque peu disputé. Mais les deux hommes étaient repartis ensemble. « C'est tout ce que je sais, affirma M. Guignard. »

Dès qu'il fut de retour à son bureau, M. Fauvel fut informé par le directeur de l'hôpital de la Pitié qu'Antoine Gauzy, grièvement blessé d'une balle au bas-ventre, venait d'être admis dans son établissement. Il se rendit aussitôt à la Pitié. Mais le soldeur, qui avait dû subir l'opération de la laparatomie, était encore sous l'influence du chloroforme et ne pouvait être interrogé. M. Fauvel apprit cependant que le blessé avait été amené à l'hôpital par son frère, qui avait déclaré aux internes que le soldeur avait reçu un coup de feu alors qu'il traversait le champ de manœuvres d'Ivry.

LA VERSION DU BLESSE

M. Yendt, commissaire de police, interrogea hier le frère et la femme du soldeur.

FEUILLETON DU 5 JUIN 1914. — N. 72.

La Dot Fatale

par Georges MALDAGUE

Au réveil en passant à son lavabo, la jeune fille sentit sur elle un regard chargé de flamme et de haine.

C'était celui d'une grande gaillarde aux traits osseux, à la mâchoire de bête, aux mains énormes, de ces mains où le pouce domine, la caractéristique, d'après les lois d'anthropométrie, des *meurtriers de naissance.*

Il y en avait plus d'une comme elle dans la division où l'on avait placé la filleule de Mme Agathe Varagniez.

Pulchérie les remarqua seulement, au cours de cette journée où, poursuivie par la scène de la nuit, elle n'osa pourtant porter plainte.

Lagourlette lui répétait ses menaces par ses prunelles de brute.

Bientôt les autres lui lancèrent et leur sarcasme muet et leur colère, leur rancune pour les « préférences » dont elle était l'objet de la part des religieuses.

C'était elle, presque toujours, qui faisait la lecture au réfectoire.

Cette occasion d'ouvrir la bouche, de parler, une récompense de bonne tenue, de conduite irréprochable qu'on n'accordait [illegible] façon égale, à toutes celles qui se tenaient bien, certaines, incapables de remplir d'une façon à peu près passable cette fonction de lectrice.

Tandis que toutes, à la chapelle, pouvaient psalmodier des versets incompris, la grande joie, la grande fête de la semaine, la chapelle — elle chantait, elle, seule, faisant descendre dans cette nef, où l'on fût restée courbée toujours par ce qu'on y parlait, comme des chants d'anges, des chants du ciel.

Pourquoi cette voix, ce visage, auquel il ne manquait que le rayonnement auréolant la tête des saintes femmes, sur le grand vitrail de l'église ?

On ne l'eût pas envoyée à la Centrale si elle n'avait rien fait.

Elle était plus coupable qu'elles, qui venaient au monde avec des instincts qu'elles ne s'étaient pas donnés.

Elle posait pour la martyre.

Le sobriquet fut murmuré... la Boscotte.

Et, comme elle ne semblait pas l'entendre, on en arriva aux bousculades, aux violences sournoises qui peuvent passer pour involontaires.

Lagourlette n'alla plus la retrouver la nuit.

Leurs couches étaient éloignées l'une de l'autre ; la misérable craignait une divulgation, elle avait une terreur salutaire de la cellule.

Mais au passage, d'elle, de deux ou trois autres, les pires dans toutes cette fange féminine Pulchérie recevait une fois un coup de pied, une autre un coup de poing ; on la pinçait jusqu'au sang, on la cognait en passant ; l'ecchymose récente du bras était, comme le pensait le docteur, produite par une énorme clef restée sur une porte, en dehors, dans le corridor.

Elle ne jetait pas un cri.

Son enfance la plus tendre, sa jeunesse, n'avaient-elles pas été habituées aux coups ?

Cependant, ici, on l'eût protégée.

Pensait-elle que sa douceur désarmerait ces monstres ?

Reculait-elle devant le châtiment qu'elle amènerait sur elles ?

Sa pitié pour ces créatures chez qui ne restait rien de la femme, était-elle plus forte que tout ?

La résignation ne désarme guère des créatures, qui ne sont en rien amendables.

Au contraire, elle les excite.

L'animosité gagnait même les indifférentes.

La Boscotte devenait le pâtiras, le bouc émissaire de cette horde, qui ne savait sur qui décharger ses colères, réfrénées par une règle inflexible.

Le cri dans l'escalier poussé par « Jollivet » devait donner le premier avertissement aux maîtresses, dont la vigilance se trouvait trompée.

Elles ne se leurraient pas, les détenues ; l'arrêt de l'enquête était le meilleur avertissement ; on veillait.

Aussi, lorsque Pulchérie se rassit à sa place, pas un front ne se leva.

Lagourlette était celle qui paraissait la plus accaparée par sa besogne.

Après le déjeuner, comme on venait de se remettre au travail, une jeune religieuse entra dans l'atelier pour parler à voix basse à sœur Hippolyte, égrenant son chapelet, comme elle le faisait plusieurs fois par jour, priant pour les âmes perdues, que le Seigneur pouvait sauver.

Et sœur Hippolyte dit de sa voix monotone :

— Pulchérie, accompagnez ma sœur Louise, M. le directeur vous demande.

Sans répondre, c'était défendu, la jeune fille posa devant elle sur la table la camisole qu'elle festonnait, sortit de son banc et suivit la religieuse.

Ce n'était pas elle, qu'en parlant, sœur Hippolyte avait regardée.

Ses yeux investigateurs, perçants dans leurs paupières ridées, couraient sur toutes les têtes qui se relevaient.

Une seule resta baissée, celle de Lagourlette.

Et sœur Hippolyte se dit : c'est celle-là qu'il faut surveiller.

Et la jeune religieuse avait fait passer Pulchérie devant elle.

A deux marches de distance, elles descendaient.

Une détenue montait, portant des brosses et un bâton de cire, allant faire quelque pièce là-haut.

Elle se rangea contre le mur.

Sœur Louise, qui venait de tirer son mouchoir, le laissa tomber.

Elle s'arrêta, se baissant, Pulchérie prenant sur elle, sans s'en douter, une avance de plusieurs autres marches.

Comme elle ramassait le mouchoir, l'héritière du Val-Rose passait tout contre la marchande de la allée des fleurs.

— Albéric Soucaud vous aime toujours... il vous attend.

Si bas que cela fut murmuré, sœur Louise perçut un susurrement.

Quand elle regarda, les lèvres n'avaient pas tout à fait repris leur rigidité.

— Jollivet, vous avez causé ?

— Pardon, ma sœur... à moi toute seule... Je ne le ferai plus... Je m'habituerai... C'est machinal.

— A la première infraction, ni moi, ni personne n'aura pitié... Taisez-vous ! !

La bouche ouverte, qui s'apprêtait à répondre, se referma.

Chérie ne s'était pas retournée.

Un instant plus tard, on introduisait cette dernière dans un cabinet sévère.

Deux hommes étaient là, le directeur, puis un autre qui lui tournait le dos.

En entrant, elle ne se demanda pas ce qu'on lui voulait.

Elle restait troublée.

Ce nom, prononcé à l'improviste : Albéric Soucaud.

Son cœur faiblissait, tandis qu'à son oreille arrivait le murmure deviné par la sœur.

Albéric, celui qu'elle aimait... celui qui l'attendait...

Le directeur, sans lui adresser la parole, à elle, se tourna vers le second personnage, qui eût le même mouvement que lui.

— Je vous laisse... en emportant votre parole... votre promesse aussi de complète discrétion.

— Vous l'avez... engagement d'honneur.

Ces accents, ces traits... oh ! mon Dieu !

Le directeur sortait.

La jeune fille, appuyée sur un coin de la large table en chêne qui servait de bureau, les genoux pliants et la sueur aux tempes, sentait de même que l'autre après-midi, après son passage à la « presse », venir la syncope.

Lui, pâle comme elle, des gouttes glacées aussi à la racine des cheveux, avait besoin, pour ne pas s'effondrer sur un siège d'appeler à son secours tout ce qu'il possédait de résistance physique et morale.

Il s'avança de trois pas, les jambes fléchissantes, molles.

Il était à l'autre bout de la table, où il s'appuyait à son tour.

Ses paupières se rouvrirent, se fermèrent à plusieurs reprises.

Claude Varagniez essuya coup sur coup son front moite. Il la regarda avec de grands yeux fixes, dévorants.

Ce visage, sous ce bonnet infâme, le serre-tête duquel ne devait point s'échapper les mèches d'or emprisonnées dessous...

Cette robe de bure sans forme, ce fichu de cotonnade à petits carreaux blancs et bleus, croisé sur la poitrine comme ceux des nonnes, ces expiatrices innocentes des péchés des hommes.

Elle semblait plus fragile, plus mince sous l'ignominieuse livrée, que jadis dans les défroques élimées refaites à sa taille, de Mme Agathe Varagniez, les robes rapiécées, reprises, plus pauvres que le cotillon et le caraco d'un servante.

Mais elle avait à ce moment-là ses lourdes nattes blondes, cette beauté et le raffinement méchant de la mégère qui lui donnait du pain, n'allait pas jusqu'à les lui enlever.

Au contraire, elle y tenait, Mme Varagniez, à ces cheveux, autour desquels s'étaient enroulés plus d'une fois ses doigts crochus, et que son dévêloir, quand l'abandonnée était petite, avait souvent tiraillés, arrachés brutalement.

Les plus grandes effusions, témoignées à celle qu'elle appelait sa fille adoptive, consistaient à caresser cette chevelure, qui lui rappelait celle de Charlotte la vendangeuse.

C'était alors qu'elle lui disait, sans que l'enfant pût comprendre ou attacher à ces paroles quelque importance :

— Tu verras un jour... tu verras que je t'aimais bien... On enviera ton sort... et tu viendras sur ma tombe pleurer des larmes qui seront sincères.

Chérie ne devait comprendre que plus tard, bien plus tard, en prison.

(A SUIVRE)